

Le 08/03/10

**Le Secrétaire Départemental**

**A**

**Monsieur le Directeur des Services Fiscaux**

Plusieurs secrétaires de sections départementales FO DGFIP ont été informés par leur direction locale qu'il n'y aurait pas de dotation prévisionnelle d'heures supplémentaires dans chaque unité de travail en 2010.

Le motif invoqué est que l'enveloppe limitative des crédits serait d'ores et déjà fortement amputée par les indemnités pandémie. En outre, un dépassement de l'enveloppe serait prélevé sur les crédits permettant le recrutement de contractuels occasionnels.

Je vous serais reconnaissant de m'indiquer qu'elle est à ce sujet la situation prévisible de notre département considérant qu'une amputation de ces crédits génèrerait une aggravation des conditions de travail dans notre département déjà touché par un sous-effectif et un absentéisme important.

En effet il serait inacceptable que les moyens des services extérieurs de la DGFIP soient amputés pour financer une opération ne relevant de sa compétence mais du ministère de l'intérieur.

Veillez agréer Monsieur le Directeur des Services Fiscaux l'expression de mes respectueuses salutations

**Didier BEZIAT**